

ASSOCIATION LES ABRIS DU MARIN

Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac

Honorée par l'Académie Française (1907 et 1924)

Honorée par l'Académie des Sciences Morales et Politiques (1917 et 1932)

Reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2006

L'Assemblée générale de l'Association « Les Abris du Marin » s'est tenue le 7 décembre 2006, à partir de 16h30, au siège des affaires maritimes du Guilvinec.

Etaient présents :

M. Roger Guillamet, Président,

M. Simon Le Rhun, Président Honoraire,

M. Yves Plouhinec, Trésorier,

M. René Bernard, Secrétaire,

Mme Simone Tanguy,

Mme Paulette Gonidec,

Mme Françoise Mercier,

M. Pierre Jean Berrou,

M. l' AG Le Saout,

M. Joseph Coïc,

M. Louis Cozic,

M. l' APAM Vallée, chef du service des affaires maritimes du Guilvinec.

Représentés :

AG Hamon, Inspecteur Général des Affaires maritimes (pouvoir à M. Vallée)

M. Le Bolloch, directeur de l'ENIM, (pouvoir à M. Vallée)

M l' AG Quéré, Président de l' Agism, représenté par M Arnoult, directeur de l'Hôtel des Gens de Mer de Concarneau

M. Kerveillant, (pouvoir à M. Guillamet)

M. Armel Le Strat (pouvoir à M. Le Rhun).

Absent :

M. Louis Monfort

La séance est ouverte à 16h30 par le Président qui remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour.

1 – Compte-rendu de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 21 septembre 2006.

Aucune remarque n'est exprimée.

2 – Présentation des états financiers.

Yves Plouhinec présente les comptes de l' Association.

Dépenses : La Poste	450€	
Aides aux familles	9290€	(juin : 3990€ et décembre : 5300€)
Secrétariat	747€	
Divers	500€	
		Total dépenses: 10987€
Recettes : Adhésions	2245€	
En cours	2652,97€	
Produits divers	7443,02€	
Compte Livret	337€	
		Total recettes: 12647,99€

3 – Demandes d’aides.

La commission sociale s’est réunie et a étudié 17 dossiers. Elle en a accepté 12 (3 refus et 2 en attente de renseignements complémentaires).

14 étaient présentés par le SSPM et 3 par l’USM.

4 – Communication

Le président a reçu quelques exemplaires de l’ouvrage Ouvrage « Marins pêcheurs de Cornouaille » publié par Les Editions Palatines et illustré par les photographies de Jacques de Thézac. Ce même soir une manifestation, à l’initiative de la Chambre de Commerce et d’Industrie, à Quimper, présentera le livre au monde de la pêche.

Roger Guillamet en profitera pour prendre des contacts avec les professionnels de la pêche et rechercher de nouveaux financements pour l’association.

Chaque ouvrage vendu apportera une quote part aux « Abris du Marins ».

En additif, le Président a fait insérer un texte, qui montre que l’action de l’ « Association des Abris du Marin » se fait dans l’esprit et la continuité de celle de Jacques de Thézac. Vous le trouverez en annexe de ce compte-rendu.

« Bretagne Magazine » va publier un article sur cet ouvrage en évoquant les missions de l’Association des Abris du Marin ».

Le président a demandé à ce que l’association soit partie prenante du projet de rénovation de l’Abri du marin de Sainte Marine au titre de personne qualifiée.

5- Protection des marins en congé maladie ou accident

Le président fait part de la situation des marins victimes d’accident ou en maladie et qui connaissent alors une perte très sensible de leurs revenus.

Il propose que l’Association réfléchisse à une proposition visant à rendre obligatoire une assurance permettant de verser un revenu complémentaire à ces marins.

Un large débat s’ouvre faisant apparaître la diversité des métiers, des situations et des finances des entreprises.

Toutefois l’idée demande à être développée; d’ores et déjà le Directeur de l’ENIM a fait part à Roger Guillamet de l’intérêt qu’il portait à cette idée et M. Bougueon, président du Comité Local des Pêches et des Cultures Marines du quartier du Guilvinec, aurait déjà commencé à réfléchir la création d’un « salaire minimum garanti ». Une avancée dans ce sens existerait déjà dans les Côtes d’Armor.

M. Vallée rappelle qu’il y a quelques années une expérience dans ce sens avait été lancée en Vendée avec la Mutuelle de la Mer. Les finances de la société avaient été très rapidement mises en difficulté.

En conclusion il apparaît que cette proposition ne peut qu’être bien accueillie et qu’une telle mesure pourrait être un argument pour attirer des marins vers des armements ou bateaux qui la proposeraient.

Paulette Gonidec et Simone Tanguy vont étudier les dossiers qui nous ont été présentés ces cinq dernières années et rechercheront les cas où l’arrêt de l’activité professionnelle a conduit à la précarité..

Le secrétaire
René Bernard

Fait au Guilvinec, le 31 décembre 2006
Le président
Roger Guillamet

